

& VIELLA &

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

AVRIL 2004 - Numéro 4



✍ Sommaire :

- | | |
|----------------------------------|--|
| 1 - Réalisations 2003 | 6 - Subventions aux Associations |
| 2 - Budget 2004 | 7 - Travaux de voirie |
| 3 - Projets 2004 | 8 - Etat civil |
| 4 - CCMVA | 9 - Festivités |
| 5 - Contributions aux organismes | 10 - Informations et « une page d'histoire » |

Messieurs le Maire et le Conseil municipal vous propose ce quatrième bulletin municipal. Comme le précise le sommaire, vous y trouverez les incontournables chiffres du budget communal concernant les réalisations de l'année dernière, les prévisions inscrites au budget 2004, les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations locales.

Par ailleurs, il nous a paru utile de rappeler les compétences et le travail de la Communauté des Communes dont le siège est à Rüsch, et qui, avec l'accord du conseil municipal de Viella, réalise - entre autres - les travaux relatifs aux écoles et à la voirie sur la Commune.

Nous feuilleterons le registre de l'Etat civil pour rappeler naissances, mariages, et décès. Nous souhaitons également tout particulièrement attirer l'attention des viellanais notamment en matière d'ordures ménagères et de discipline des chiens.

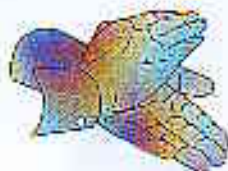
Enfin, refaisons ensemble la fête à Viella !

- ♣♥♦♠ -

Réalisation 2003



Objet / TRAVAUX	Montant de la dépense
AMENAGEMENT DE TERRAINS	
1) Travaux de tractopelle + Branchement électrique des projecteurs au terrain de foot	120,27 970,24
2) Aménagement de terrains pour conteneurs d'ordures ménagères et tri sélectif	951,25
MAIRIE	
1) Aménagement des salles de la Mairie (Peinture, chauffage électrique, luminaires ...)	17 395,47
2) Achat et installation du matériel informatique au secrétariat de la Mairie	1 649,22
PISCINE	
1) Achat et installation d'une pompe "ultraflow" pour le petit bassin de la piscine	973,57
2) Achat et installation d'un "range-vélos" à la piscine	238
3) Achat d'un brancard réglementaire pour la sécurité	343,81
BATIMENTS COMMUNAUX	
1) Travaux en régie au presbytère	6 665,21
2) Réparation de l'installation électrique des cloches de l'église suite à un coup de foudre	3 090,70
3) Installation d'une porte coupe feu entre les écoles et le hangar des sports	580,06
4) Achat et installations de 4 protections PVC pour les piliers du Hall des sports	763
DIVERS	
1) Fusées paragrêles : 6 câbles de 30 mètres	502,1
2) Campagne de dératisation Prestation + achat de raticide	637,91
TOTAL :	34880,81



2 - Budget 2003 : Résultat de l'exécution



	DEPENSES	RECETTES	
	Mandats émis	Titres émis	Résultat / Solde
TOTAL BUDGET	329 910,94	359 715,46	29 804,52
Fonctionnement (total)	248 743,57	287 409,47	38 665,90
Investissement (total)	58 088,75	41 636,57	-16 452,18
002 Résultat reporté N - 1		30 669,42	30 669,42
001 Solde d'investissement N - 1	23 078,62		-23 078,62
TOTAL par SECTION			
	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	248 743,57	318 078,89	69 335,32
Investissement	81 187,37	41 636,57	-39 550,80



3 - Projets 2004

Chacun a remarqué les échafaudages autour de la **Mairie** : les travaux de réfection de la toiture sont réalisés par l'entrepreneur Monsieur Bernard CARSANA et devraient se terminer en avril 2004. La dépense totale s'élève à 49 412 euros.

Sachant que le total des subventions à venir est de 30 215 euros, il reste à la charge de la Commune 19 197 euros (soit 125 924.00 francs).

La réfection de cette toiture consiste à démolir la couverture existante avec évacuation des gravats, démolir les cheminées qui ne sont pas utilisées, niveler l'ensemble, poser les tuiles neuves sur des liteaux, faire l'enduit et l'étanchéité du socle de la cloche et enfin, poser les gouttières et les tuyaux de descente des eaux de pluie.

A l'occasion de ces travaux, Monsieur Robert BAYONNETTE propose de restaurer la girouette de la Mairie. Elle devrait être remise en place par l'entreprise CARSANA.

L'éclairage public a fait l'objet de travaux d'une part au Quartier du Pédeouen (Chemin du Souvenir français) et d'autre part Quartier de l'église. Ils sont terminés à ce jour et vont être payés sur le budget 2004. Compte tenu des subventions, la part restante à la Commune s'élève à 12 224 euros.

La rénovation du presbytère est en cours. Des devis établis dans les différents corps de métiers sont à l'étude. Il y a lieu de choisir les meilleurs prestataires selon les coûts les plus avantageux.

La voirie a fait l'objet d'un programme validé par la Communauté des Communes des Monts et Vallées de l'Adour (voir chapitre 7).



4 - CC MVA Communauté des Communes des Monts et vallées de l'Adour

⚡ Historique :

Le 31 décembre 2001, Monsieur le Préfet du GERS a signé l'arrêté portant création de la Communauté des Communes des monts et vallées de l'Adour.

Les douze communes suivantes avaient décidé de s'associer, auxquelles il s'est rajouté une treizième en octobre 2002 :

1 - Cahuzac sur Adour	5 - Maumusson-Laguian	9 - Sarragachies
2 - Caumont	6 - Riscle	10 - Tarsac
3 - Goux	7 - Saint-Germé	11 - Verlus
4 - Labarthète	8 - Saint-Mont	12 - Viella
		13 - Lelmin Lapujolle

⚡ Compétences :

La Communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la conduite des seules actions d'intérêts communautaires relevant des compétences suivantes :

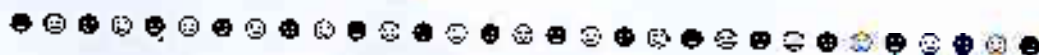
- L'aménagement du territoire
- L'économie avec l'accueil et le développement des entreprises. Ce point concerne le développement des zones d'activités, l'offre immobilière, les aides aux entreprises et l'assistance technique
- Le tourisme : équipement touristique d'intérêt communautaire, promotion et accueil touristique
- La voirie avec la création, la réparation et l'entretien des voiries communales et chemins ruraux
- L'environnement avec l'assainissement
- L'équipement et le cadre de vie (équipements culturels et sociaux éducatifs + équipements administratifs et techniques intercommunaux)
- Les écoles (y compris garderies et cantines)
- Services aux personnes et l'aide sociale
- L'animation en matière d'activités sportives et culturelles, de vie associative et d'assistance aux collectivités
- Participation au Pays du Val Adour

⚡ Parmi les récentes délibérations de la Communauté des Communes, nous avons :

- La fusion des écoles maternelle et élémentaire de Viella
- Le mandatement du coût d'acquisition du bâtiment SIVU
- Les demandes de subventions pour le programme voirie 2004
- La numérisation du cadastre
- La consolidation du poste de l'agent d'accueil de l'Office du tourisme de Riscle
- L'adoption d'un règlement intérieur

On sait aussi qu'un programme de développement économique au service des projets des entreprises est en bonne voie, qu'un état des lieux de nos sentiers de randonnées pédestres est en cours d'inventaire, que la création d'un service de transport intercommunal pour les personnes à mobilité réduite va être mis en place prochainement et enfin qu'un site INTERNET où figure Viella existe.

Mail : cc.montetvallecdeladour@wanadoo.fr



5) CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT



Article 6554 Organismes	dépenses 2003	Propositif 2004	observations
Synd. SDE Auch	2169,12	2170	
SDIS (incendie / secours)	14485,52	15477	
Synd. Electrification	300	300	
SIVU Adour Arros	1120	1120	
Synd. Asst Riscle Fonct	661,2	662	
SIAEP Viella Fonct	436,24	437	
SIAEP Viella participation	0	319	
Terroir Adour Gascogne	0	92	2x46 An 03et 04
ADMIR Solidarité Riscle	0	92	2x46 An 03et 04
CFA Formation prof.	0	80	
Office du Tourisme Riscle	0	1 148	
TOTAL :	19172,1	21897	

6) SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS



Article 6574 Associations	dépenses 2003	Propositif 2004	observations
SCV Viella (foot)	458	458	
JSR Riscle (jeunesse sportive)	46	46	Attention :
Asst ⁿ Chasse	138	138	
Asst ⁿ Anciens combattants	138	138	
Asst ⁿ pétanque	46	46	Chaque Association
Ainés ruraux de Viella	46	46	
Asst ⁿ Amis Pachereuc St-Sylvestre	305	305	fournira un
Mutuelle des pompiers Riscle	458	458	
ADDA du Gers	89	89	Relevé d'identité
Judo club Risclois	77	77	Bancaire (RIB)
Foyer rural Viella	2348	4462	à
Asst ⁿ les liserons (théâtre)	0	1280	la MAIRIE
TOTAL :	4149	7523	





7 - Travaux de voirie :



En raison d'éboulements et de risques de glissement de terrain, des travaux de renforcement du sol ont été réalisés dans le quartier de chez Daubons.

Au programme voirie 2004, il est prévu les travaux suivants sur les voies communales et les chemins ruraux :

1) Fourniture, transport et mise en œuvre de grave + enduit bicouche

Chemin rural 53 de LASQUET 150 ml

Chemin rural de Mempay 180 ml

Chemin rural de Thérout 180 ml

2) Enduit monocouche simple gravillonnage

Voie communale N° 10

3) Purgés

Chemin rural de Brana

Voie communale N° 4

4) Estimatif pluvial

Chemin rural des arènes

5) Travaux de pelle mécanique pour recalibrage chaussée

Pour information :

L'association « Balade du Pacherenc » a programmé deux manifestations sportives :

La première concerne une balade de motos le 2 mai 2004 prochain.

La seconde réunira les passionnés des véhicules 4 x 4 pour la balade annuelle des 22 et 23 mai 2004.



FESTIVITES



Bilan de la fête du village de l'année dernière :

JOURS	DEPENSES	RECETTES
Vendredi		288.48 €
Samedi		297.60 €
Dimanche	922.79 €	
Lundi		449.00 €
Divers	408.03 €	
Subventions		2 287.28 € ¹
Total :	1 330.82 €	3 322.36 €

Bilan positif + 1 991.54 € !



On remercie chaleureusement les volontaires qui ont bien voulu donner de leur temps et de leur énergie à l'organisation de la fête du village.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues en juillet prochain et nous nous donnons tous rendez vous pour la préparation ...



Le 31 décembre dernier, sous un magnifique soleil, une foule très nombreuse avait envahi les rues de notre village. Le traditionnel repas de midi a permis la rencontre des Viellonais avec les convives venus des quatre coins de France mais aussi de l'étranger.

La pastorale jouée par plus de 120 acteurs bénévoles de VIELLA et de la Région a enchanté le public qui se pressait dans notre église.

La retraite aux flambeaux a permis d'accompagner les vendangeurs jusqu'à la vigne pour accomplir le rituel des « Vendanges de la Saint-Sylvestre ».

Le réveillon sous le chapiteau magnifiquement décoré, affichait complet, de nombreuses inscriptions ayant même été refusées. A l'aube, tous les convives se sont quittés enchantés de la journée passée à VIELLA.



« Parce que la vie est une urgence, parce que le rêve d'un enfant malade est de vieillir » était le message du TELETHON 2003 auquel vous avez largement répondu ! Merci pour eux.

INFORMATIONS



Dans la série « la guerre aux vilaines bêtes », signalons deux mesures :

D'une part, il a été réalisé une campagne de dératisation au village par la Société ISS Hygiène Service Agence de PAU.

Ainsi, l'agent communal Bernard RIBERT peut mettre à votre disposition, sur votre demande, des sachets de RATICIDE, pour continuer à combattre la présence des rats.

D'autre part, chaque foyer recevra dans les prochains jours, une lettre sous le timbre de la Mairie de Viella, vous indiquant que vous pouvez bénéficier d'une expertise gratuite afin de déterminer la présence de termites et autres xylophages dans votre maison.

Pour cette campagne officielle, le Cabinet CABEXIM a été retenu pour visiter gratuitement vos bâtiments si vous le souhaitez. A l'issue de ce travail, une cartographie de la Commune sera diffusée.



Avis

La Chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées a notifié le 23 février 2003, le jugement rendu fin 2003 sur les comptes de Monsieur Jean-Marc MOUTARD, comptable de la Commune de VIELLA, pour les exercices comptables de 1998 à 2001.

En qualité de responsable de la gestion des comptes, le jugement mentionne la conformité et la régularité des comptes de la Commune de Viella.



MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION À VIELLA POUR 2004 :

Dans sa séance du 29 mars 2004, considérant le faible taux d'endettement de la Commune (11 % des annuités totales), le Conseil municipal de Viella a décidé de maintenir les taux des contributions directes comme l'an passé.

Voici les chiffres :

LIBELLÉS	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
1) Taxe d'habitation	335 400	11,45 %	38 403 €
2) Taxe foncière sur propriétés bâties	259 400	13,83 %	35 875 €
3) Taxe foncière sur propriétés non bâties	62 400	70,55 %	44 023 €
Totaux :	657 200		118 301 €



ORDURES :



Le Conseil municipal a souhaité en finir avec les dépôts d'ordures illicites sur la Commune. Ainsi, il a fait appel à l'Association VALORIS dont le siège est à AUCH, pour la résorption des dépôts sauvages situés « chemin du stade » et au Quartier Estrem Débats.

La déchetterie la plus proche se trouve à RISCLE. Elle est ouverte les lundi mercredi jeudi vendredi de 14H30 à 18H et le samedi de 14H30 à 19H30.

Le ramassage des ordures ménagères au village se fait le mardi et le vendredi. Chaque foyer déposera les sacs poubelles (correctement conditionnés) LE MATIN de chaque ramassage.

Par ailleurs, le spectacle d'une poubelle éventrée et éparpillée sur la rue est plus que désolant.

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir maintenir leur animal de compagnie dans leur propriété afin d'éviter qu'ils salissent la voie publique. Ceci dans le cadre du respect et du civisme.

Indépendamment du SICTOM, le Conseil municipal de VIELLA a souhaité demander la mise à disposition gratuite d'une benne par Monsieur LLAU, en vue de récupérer UNIQUEMENT les ferrailles. Cette benne sera déposée route du stade au quai des anciennes poubelles le premier samedi de chaque mois.



RAPPEL :

**Le passage sous le porche de l'église
est interdit à la circulation
de tous les véhicules.**

Voir l'arrêté d'interdiction de circulation du 9 avril 2004.



Délibération relative à la nomination d'un facteur des Postes

L'assemblée se réunissant le vendredi à dix heures du matin, le Conseil municipal s'est
réuni en séance extraordinaire sous la présidence régulière de l'Assemblée et sous la
présidence de M. le Maire.

Présent : MM. Baron, Ruel, Maure, Filleau, Ricau, Laffargue, Poget,
Espérandieu, Dabadie P., Dabadie L.P., Maure, maire

Absent : M. Duval

M. Espérandieu est élu secrétaire

Le Conseil municipal, ayant appris officiellement qu'un nouveau facteur —
M. Lamotte — était nommé au bureau de Poste de Viella, en remplacement
de M. Peyrue Jean, facteur auxiliaire à Viella, a émis le vœu suivant :
Que M. Peyrue Jean, facteur auxiliaire des Postes à Viella,
soit définitivement nommé facteur, et maintenu à son poste à Viella
(Gers) en raison de ce que cet employé :

- 1° fait consciencieusement son service, et à la satisfaction de tous,
depuis le 1^{er} Avril 1918, dans la commune de Viella ;
- 2° qu'il est mutilé de guerre et réformé avec pension d'invalidité
de 80% (Décision du C. S. R. de Toulouse, du 17 Mars 1920)
- 3° qu'il a acheté récemment dans la commune, une maison qu'il
habite avec sa femme.
- 4° qu'un nouveau facteur, ne trouverait pas à se loger à Viella,
attendant qu'un autre facteur rural, arrivé depuis quelques
mois, a eu beaucoup de difficultés à trouver un appartement.

Pour ces motifs, le Conseil municipal désire que
M. Peyrue Jean, soit titularisé, et maintenu facteur au
bureau de Poste de Viella.

Ainsi délibéré à Viella, les jour mois et an que dessus

M. Filleau

M. Maure

M. Espérandieu

M. Baron

M. Ruel

M. Poget